



## Collaboration et soutien des médecins généralistes par des psychologues/orthopédagogues cliniciens conventionnés

Chère/cher médecin généraliste,

Vous êtes un acteur clé de la première ligne et vous pouvez détecter et traiter des problèmes de santé mentale à un stade précoce. Nous mesurons toute l'importance de votre responsabilité, comme vous êtes généralement la première personne vers laquelle se tournent les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. C'est pourquoi la convention soins de psychologie de première ligne prévoit un budget spécifique pour les psychologues et les orthopédagogues conventionnés afin de soutenir des acteurs de première ligne comme vous. Ce soutien peut revêtir différentes formes et une concertation avec un réseau de santé mentale vous permettra de trouver une solution sur mesure !

### Soutien pour vos consultations



En cas de suspicion de problèmes psychologiques, vous pouvez demander des conseils et des informations à un psychologue ou à un orthopédagogue clinicien conventionné. Cela vous permet de donner des conseils plus ciblés à vos patients. Si nécessaire, ces professionnels peuvent également vous assister lors de **consultations conjointes** avec le patient. Exemples de problèmes qui peuvent être abordés :

- L'éducation, le refus scolaire, les troubles alimentaires, le harcèlement moral, la peur de l'échec, la morosité,
- Des problèmes relationnels, une surcharge mentale, l'épuisement professionnel, des changements d'humeur, des problèmes d'anxiété, etc.

### Partage de connaissances



Un réseau de soins en santé mentale peut également organiser des moments de partage de **connaissances et d'expertise** sur des questions de santé mentale avec (un **groupe de**) **médecins généralistes**.

Citons comme exemples de sujets abordés l'identification de problèmes de santé mentale, des techniques d'entretien, d'autres initiatives vers lesquelles orienter vos patients ainsi que des

astuces pour intervenir de manière pertinente en attendant qu'il soit effectivement donné suite à la demande de réorientation du patient.

### Conseils pour des cas spécifiques de patients



Lorsque vous n'êtes pas sûr de la meilleure façon de traiter ou de référer un patient souffrant de problèmes de santé mentale, un psychologue ou un orthopédagogue conventionné peut partager ses connaissances et fournir des conseils sur le **cas spécifique d'un patient**. Cela vous permet d'entreprendre des interventions ciblées ou de référer et d'orienter de façon ciblée vers les soins les plus appropriés.

Pour ce faire, le psychologue/l'orthopédagogue clinicien peut par exemple participer à la concertation d'équipe ou être disponible à un moment fixe (par exemple, une heure par semaine).

Outre les possibilités susmentionnées visant à soutenir votre cabinet et à renforcer votre expertise en tant que médecin généraliste, la convention prévoit la possibilité d'organiser des séances de psychologie dans votre cabinet. Un psychologue ou orthopédagogue conventionné peut organiser avec un médecin généraliste **des séances de groupe** pour répondre à des questions que se posent plusieurs patients. Il est également possible d'orienter les patients vers des **séances individuelles** si la demande de soins dépasse votre expertise.

## Sous quelle forme s'articulera ce soutien ?

**Vous voulez en savoir plus sur la convention soins psychologiques de première ligne et sur la manière dont celle-ci peut vous aider par rapport à vos patients et votre pratique ?**

- Le site web [parlonsen](#) fournit aux patients des explications détaillées sur la convention. Ce site les aide à trouver un psychologue/orthopédagogue clinicien conventionné près de chez eux.
- Le [site web de l'INAMI fournit de plus amples informations pour les professionnels](#). Vous y trouverez également les coordonnées des coordinateurs locaux des réseaux de santé mentale. Vous pourrez réfléchir avec eux à la collaboration et à la forme que celle-ci pourrait prendre.
- Nous sommes allés rendre visite à un cabinet de médecins généralistes qui travaille déjà avec un psychologue conventionné dans le cadre de cette convention. [Nous vous invitons à visionner notre vidéo sur YouTube.](#)
- Dès 2025, Domus Medica et la SSMG organisent des réunions multidisciplinaires (CPM) entre les médecins généralistes et les psychologues/orthopédagogues conventionnés.

**Souhaitez-vous bénéficier du soutien d'un psychologue/orthopédagogue clinicien ?**

Si vous désirez organiser une coopération structurelle ou des séances de groupe, vous pouvez prendre directement contact avec le coordinateur local de votre région. Ce dernier vous aidera à concevoir le projet.

**Ensemble, nous travaillons à une approche précoce et intégrée des problèmes psychologiques !**

Cordialement,

Le fonctionnaire dirigeant,  
Mickaël Daubie